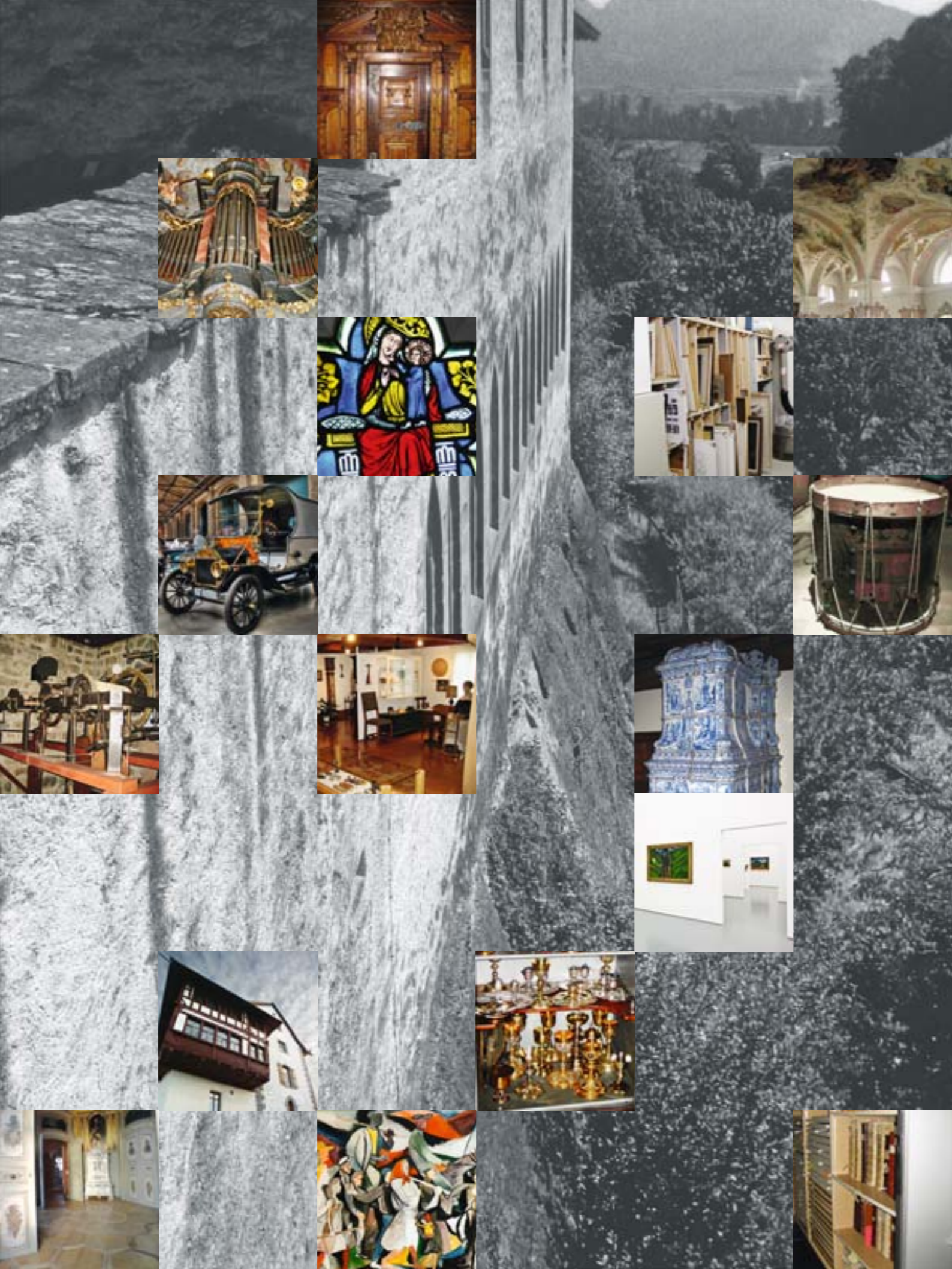




Guide de gestion
des risques
dans le domaine
des biens culturels





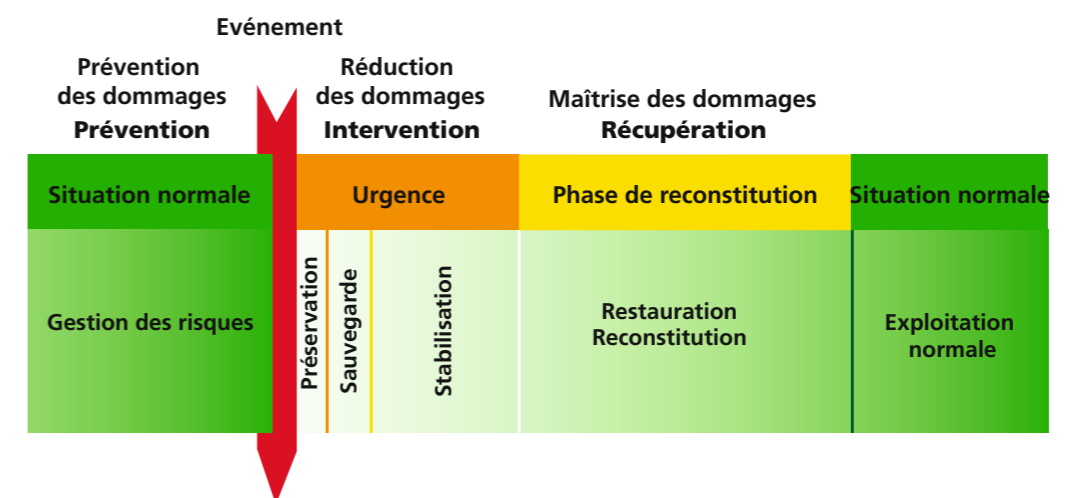
Conservation, entretien et protection du bien culturel

La conservation de nos biens culturels pour la postérité fait partie des tâches essentielles de la société, car les biens culturels sont le fondement de notre identité pour le présent et l'avenir. La valeur d'un bien culturel mobile ou immobile est déterminée au cas par cas par le public, les organisations, les commissions spécialisées ou les autorités. Toutes les données concernant les constructions, les collections, les archives, sans oublier les objets particuliers, sont recensées quels que soient leur âge et leur taille. Les personnes et les institutions chargées de la protection des biens culturels sont responsables de notre patrimoine culturel. Quant à savoir avec quelles méthodes organisationnelles et techniques cette responsabilité doit être assumée, les opinions divergent encore passablement.

Ce guide donne un aperçu de la maîtrise des dangers par la gestion des risques lorsqu'un sinistre survient. Il s'adresse à toute personne assumant directement ou indirectement une responsabilité en matière de protection des biens culturels.

Dans le domaine des biens culturels, la notion de protection apporte une signification complémentaire aux définitions de conservation, de restauration et d'entretien. Toutes les mesures visant à éviter un sinistre potentiel (**prévention**) ou – s'il devait malgré tout se produire – à en minimiser les conséquences sur le bien culturel sont comprises dans le terme «**protection**». Cette notion englobe également l'opération ciblée et coordonnée des forces d'intervention des organismes à feu bleu ou de la Protection des biens culturels (PBC), ainsi que des spécialistes internes et externes (**intervention**). Une intervention couronnée de succès optimise de son côté les conditions nécessaires à la reconstitution (**récupération**).

Gestion des crises





Dangers et risques en cas d'événements

Les biens culturels sont exposés à de multiples dangers. Ce guide fournit des indications sur la gestion des risques. La maîtrise des incendies, des inondations et d'autres événements dus aux forces de la nature est une préoccupation essentielle.

Nous distinguons deux catégories de facteurs dommageables agissant directement sur le bien culturel: les dangers primaires tels que **feu/chaueur, fumée/suie, eau/humidité, choc/pression** et les dangers secondaires tels qu'**attaque biologique et réactions chimiques**. A cela s'ajoute, lors de catastrophes ou de situations critiques, la perte due au **vol** ou à la **délocalisation**.

La phase d'urgence proprement dite recouvre le laps de temps allant de la survenue ou de l'observation d'un danger aigu au rétablissement d'une liberté d'action exempte de toute pression de la part des responsables. La phase précédente est qualifiée de situation normale et la phase suivante de reconstitution.

Responsabilité et priorités dans la collaboration avec les services d'urgence

Lors d'intervention des services d'urgence tels que sapeurs-pompiers, police ou équipes de sauvetage des services sanitaires, le commandement sur les lieux du sinistre incombe toujours au chef d'engagement des organismes à feu bleu. Les responsables des biens culturels doivent respecter les ordres des priorités des forces d'intervention: **protection des personnes, des animaux, de l'environnement et des biens**. Le bien culturel ne peut être sauvé rapidement que si la collaboration entre les forces d'intervention et les responsables des biens culturels est planifiée et pratiquée à l'avance.

Symboles de danger



Feu/chaueur



Fumée/suie



Eau/humidité



Choc/pression



Attaque biologique



La gestion des risques

La gestion des risques a pour mission principale **d'éviter** la survenue d'un sinistre. Comme cela n'est pratiquement jamais possible, il est nécessaire de prendre des mesures pour **réduire** les facteurs dommageables et **maîtriser** les dommages résiduels.

Pour augmenter la sécurité, il importe d'apporter des améliorations dans les trois domaines suivants:

- **l'environnement naturel et architectonique**, lequel comprend la proximité et l'emplacement d'un objet à protéger, ainsi que la nature architectonique et l'état du bâtiment qui représente un bien culturel ou abrite un tel bien;
- **l'environnement technique** qui se compose d'équipements et d'installations qui renforcent la technique, la sécurité et l'exploitation du bien culturel;
- **l'environnement organisationnel** qui signifie la manière d'entretenir et d'utiliser un bien culturel, d'exploiter l'institution qui en a la charge, ses structures politiques, administratives et d'assurances, ainsi que les concepts et plans d'urgence.

Exemples de mesures de sécurité

Eviter les sinistres est possible si l'on réduit de manière générale leur fréquence en écartant les dangers potentiels.

Réduire les dommages par exemple par des systèmes d'alarme améliorés, la séparation des biens culturels, des duplicata (utilisation de copies) et d'autres mesures.

Maîtriser les dommages d'une manière optimale en appliquant des mesures d'urgence adéquates. Les charges financières peuvent en outre être allégées par les assurances et les réserves.

Les responsables doivent établir un catalogue de mesures adapté à leur bien culturel ou à leur institution. La question de la fréquence et de l'intensité des événements menaçants est déterminante pour fixer les priorités de ces tâches: quelle est la probabilité qu'un sinistre se produise (**fréquence**) et à quel degré de gravité le sinistre peut-il mettre en danger le bien culturel (**intensité**)? Une analyse des risques permettra de répondre à ces questions.

Contrôle des risques par une gestion des risques

Analyse des risques

analyser
évaluer et choisir les mesures

Réduction de la fréquence des dommages

éviter/prévenir
p. ex. par des améliorations architectoniques, une mise en lieu sûr

Réduction de l'ampleur des dégâts

diminuer
p. ex. par des améliorations techniques, des séparations

Planification des urgences, gestion de crise

maîtriser
p. ex. en prenant des précautions pour le sauvetage et la reconstitution

Couverture des risques

se décharger
p. ex. par un transfert des risques, des réserves ou des assurances

Risque résiduel

supporter
p. ex. la perte irrémédiable, la franchise



L'analyse des risques

Une analyse des risques faite par les responsables de la protection des biens culturels est une condition sine qua non pour mettre au point une gestion des risques adéquate. Dans cet ordre d'idées, il convient de répondre aux questions suivantes:

Catalogue de questions sur l'analyse des risques (exemples)

Bien culturel: existe-t-il un inventaire? De quoi se compose le bien culturel? Quels sont les objets à caractère identitaire? Dans quel groupe de matériaux le bien culturel est-il classé? Dans quel état se trouve-t-il? Comment l'ensemble est-il sécurisé et assuré?

Emplacement de la construction: les objets sont-ils exposés aux dangers naturels? Comment l'accès est-il réglé? Des constructions potentiellement dangereuses existent-elles à proximité du bien culturel? Où se situent les prises d'eau?

Enveloppe du bâtiment: quel est le genre de construction du bâtiment? Présente-t-il des particularités statiques? Comment est-il raccordé? Est-il équipé de coupe-feu? Existe-t-il des issues de secours? Dans quel état se trouvent le toit, les fenêtres, les portes et les drainages des eaux météoriques?

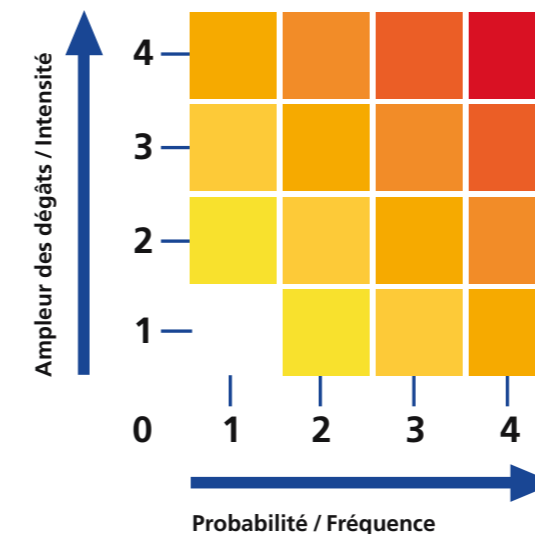
Utilisation: à quoi sert le bâtiment? Qui en est responsable? Existe-t-il des matériaux combustibles inutiles?

Exploitation: quelle est la partie du bâtiment accessible au public? Comment les dépôts sont-ils aménagés? Y a-t-il des ateliers? Existe-t-il une surveillance nocturne?

Installations: existe-t-il des installations techniques? Comment les systèmes de chauffage, d'alimentation et d'évacuation des eaux sont-ils construits? Existe-t-il des systèmes d'alarme et d'extinction? Les installations électriques sont-elles régulièrement contrôlées? Le bâtiment est-il équipé d'un paratonnerre?

Organisation d'urgence: existe-t-il des contacts avec les services de premiers secours? Y a-t-il un plan d'engagement des sapeurs-pompiers? Les issues de secours sont-elles signalées? Les lieux de rassemblement de personnes sont-ils connus? Existe-t-il des contacts avec les services cantonaux PBC? Y a-t-il une documentation sur les interventions PBC? Les restaurateurs et les spécialistes sont-ils intégrés dans la planification des urgences?

Matrice des risques



Couleurs = classe de risque

Chiffres = niveaux de risque

Ampleur des dégâts / Intensité

- 1 = négligeable
- 2 = faible
- 3 = élevée
- 4 = danger de mort

Probabilité / Fréquence

- 1 = quasi nulle / rare à inexistante
- 2 = faible
- 3 = élevée / assez fréquente
- 4 = haute / fréquente



Les mesures et les partenaires

Une fois l'analyse des risques terminée, il convient de contrôler les risques identifiés. La mission consiste donc à **éviter, prévenir, réduire** et **maîtriser**, ainsi qu'à **couvrir financièrement les risques**.

Des mesures peuvent être prises dans les domaines suivants:

- **bâtiments et alentours**
- **installations de sécurité techniques et opérationnelles**
- **structures organisationnelles de l'administration, de l'exploitation et de la planification des urgences**
- **couverture des risques**

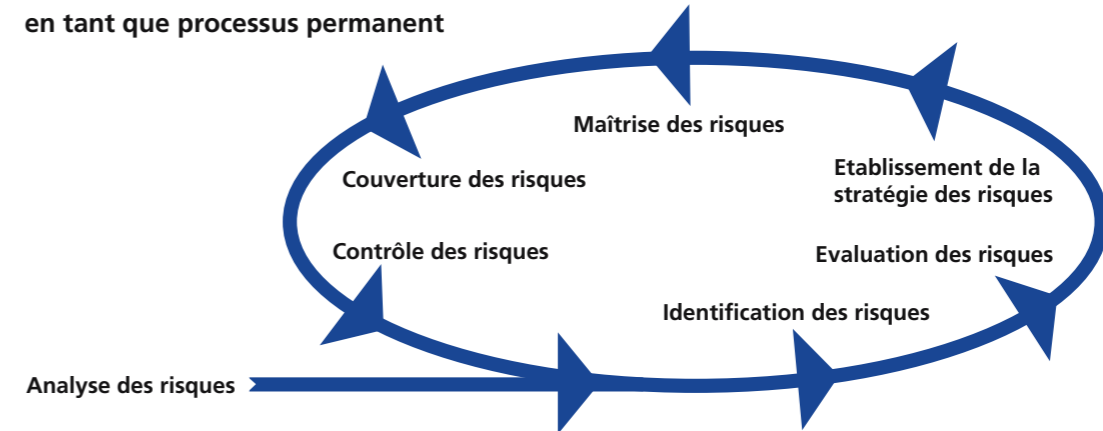
Après avoir établi un catalogue des mesures, il reste à régler la question des coûts. En règle générale, le financement doit être recherché en dehors des institutions des biens culturels. Il est donc recommandé d'avoir des contacts avec l'ensemble des partenaires s'occupant de biens culturels à protéger: **propriétaires, administrateurs, responsables de la sauvegarde, de l'utilisation, de l'entretien, de la sécurité ou des assurances**.

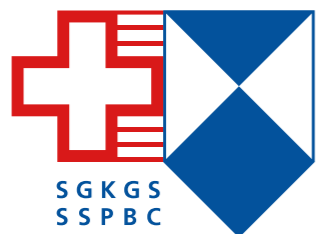
Les mesures seront mises en œuvre en tenant compte de ces possibilités. Si le coût des projets excède les moyens financiers disponibles, il conviendra d'ajuster les mesures d'entente avec les partenaires, de fixer les priorités et d'établir un plan d'action. Les mesures couvrant les risques à **fréquence et intensité élevées** seront prioritaires. Les mesures réalisées seront régulièrement réexaminées et remises en question ou améliorées; les mesures planifiées seront suivies et les possibilités de les réaliser rapidement vérifiées en permanence. La gestion des risques re-

présente une mission continue qui doit être assumée par une équipe de responsables à chaque niveau et de spécialistes internes et externes.

En qualité de responsable des biens culturels, souhaitez-vous recevoir un bref descriptif de cette mission? La **Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC)** vous conseille très volontiers. Adressez-nous le talon-réponse en indiquant vos coordonnées ou celles de l'institution de vos biens culturels! La **SSPBC** prendra contact avec vous et vous mettra en relation avec les organisations concernées et les spécialistes.

Gestion des risques en tant que processus permanent





Société suisse pour la protection des biens culturels

Secrétariat général
Länggasse 57
Case postale 828
3607 Thoun
Téléphone +41 33 221 05 68
Fax +41 33 221 05 68
E-mail info@sgkgs.ch
www.sgkgs.ch

La Société suisse pour la protection des biens culturels (SSPBC) a été fondée le 14 mai 1964. Cette institution de droit privé a pour but, en collaboration avec les organes officiels de la Confédération, des cantons et des communes, de sensibiliser le public aux questions de la conservation du patrimoine culturel et de contribuer activement à la protection des biens culturels menacés par des catastrophes naturelles. Elle remet chaque année un prix d'encouragement pour soutenir des projets visant à garantir une remise intacte du patrimoine culturel aux générations futures. La SSPBC, qui est neutre du point de vue politique et confessionnel, exerce son activité dans toute la Suisse. Toute personne ou institution intéressée à la sauvegarde et à la protection de notre patrimoine culturel peut en devenir membre. Il suffit de nous renvoyer le bulletin d'adhésion ou de prendre contact avec nous à l'adresse info@sgkgs.ch. Nous vous recommandons de consulter notre site Internet www.sgkgs.ch.

Cette publication a été réalisée par:



Association Suisse d'Assurance ASA
Groupe de travail assurance des arts
www.svv.ch



CURESYS AG
Kulturgut-Rettungssystem
www.curesys.ch

Contact

Votre conseil m'intéresse.

Veuillez prendre contact avec moi.

Les informations concernant les rubriques suivantes m'intéressent:

- monuments protégés
- musées
- églises
- monastères
- archives
- bibliothèques
- collections
- services PBC cantonaux
- PBC dans les organisations de protection civile (OPC)
- assurances des arts et des biens culturels
- _____
- Veuillez m'adresser d'autres informations sur la SSPBC.
- Une adhésion à la SSPBC m'intéresse.

Entreprise _____

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

NPA/Lieu _____

Téléphone _____

E-mail _____



Remis par:

Affranchir
s.v.p.

Société suisse pour la protection
des biens culturels
Secrétariat général
Länggasse 57
Case postale 828
3607 Thoune

